

## Bismillâhi r-Rahmâni r-Rahîm

Voici le 5 ème point de « Ousoûl as-Sounnah », commenté par Cheykh Rabî' AL MADKHALÎ– qu'Allâh le préserve. Il est intitulé :

**« La renonciation au débat et aux disputes dans [tout ce qui touche à] la religion »**

Rappel : Le matn existe en pdf à l'adresse suivante :

<http://www.box.net/shared/0d1dv78ooo>;

de même que son audio à celle-ci :

<http://www.box.net/shared/cgpfmas8>

**– 5 – La renonciation au débat et aux disputes dans [tout ce qui touche à] la religion.**

**« Qu'il ne discute et ne controve avec personne. Qu'il n'apprenne pas l'éristique <sup>1</sup> non plus. Tenir des propos sur le Destin, la vision d'Allâh [dans l'Au-delà], le Qour'ân ou quoi que ce soit d'autre des Sounan, est détestable et interdit. Même si ses paroles l'ont amené à la Sounnah, celui qui s'y adonne n'appartient pas aux gens de la Sounnah, jusqu'à ce qu'il délaisse toute controverse ; jusqu'à ce qu'il se soumette et qu'il ait foi dans les Āthâr. »**

Et il nous conseille de délaisser les débats : **« Tenir des propos sur le Destin, la vision d'Allâh [dans l'Au-delà], le Qour'ân ou quoi que ce soit d'autre des Sounan, est détestable et interdit »**. Des ahādīth sont parvenus concernant l'interdiction du débat et des disputes. Le Messager ﷺ sortit, alors que des gens controversaient sur le destin. Il entra dans

---

1NDT : l'éristique est l'art de la controverse.

une colère telle, qu'on aurait dit qu'un grain de grenade lui avait explosé au visage. Puis il dit : « **Voulez-vous frapper [des parties du] Livre d'Allāh entre elles ?** ». il rejeta cela violemment, ce qui prouve que l'interdiction de débattre sur le destin ou autre, relève [des points] de dogme.

**« Même si ses paroles l'ont amené à la Sounnah, celui qui s'y adonne n'appartient pas aux gens de la Sounnah »**. L'Imām Ahmed est intransigeant à l'encontre des débats. Et celui qui dit qu'il est impossible de parvenir à la Sounnah autrement que par le débat, celui-là commet une erreur.

De toutes façons, cette parole ne doit pas être prise au sens absolu : Allāh nous a autorisé à débattre de belle façon. Si le débat remplit les conditions et que le contradicteur veut la vérité, qu'il ne cherche pas l'opposition, la polémique et l'entêtement, eh bien toi, montre-lui d'une belle façon. Par contre, s'il penche vers la colère, la lutte et la fierté, alors laisse-le.

Cheykh Ibn Bāz (رحمه الله), certains khawārij venaient le voir pour controverser avec lui, il ne controversait pas ; des Rawāfiq pour disputer avec lui, il ne disputait pas.

Et à la fin, il dit : **« Jusqu'à ce qu'il délaisse toute controverse ; jusqu'à ce qu'il se soumette et qu'il ait foi dans les Āthār »**. Voilà ce qui est obligatoire : que tu croies dans les āthār, que tu les rapportes aux gens, que tu en fasses le commentaire et que tu les leur expliques s'ils ont eu de la difficulté à les comprendre. Si tu vois quelqu'un qui débat de belle façon et cherche à [en] tirer une leçon profitable, montre-lui. Il a un point ambigu, enlève-le lui avec douceur et [en usant] de la sagesse et de la bonne exhortation.

Si [par contre] il veut la contestation, ne débats pas avec lui, parce que [une telle personne] ne veut pas la vérité et que tu n'arriveras à aucun résultat avec lui.

Traduction : Saïd, Aboû `Oubaydillâh.

(Tous droits réservés pour le traducteur).